Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212203319-20251203-2025_11_20_005-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-TRÉPHINE**

Séance ordinaire du 20 novembre 2025

Le 20 novembre 2025 à 19h, le Conseil Municipal de Sainte-Tréphine, légalement convoqué le 17 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Présents : GALARDON Georges, LE DREFF Richard, LE PAVEC Guy, LE SCEL Josiane, TRUBUIL Lydie, GOÏC Marie-Jeanne ; LEVRIER Isabelle ; MAHE Patrick, LE PAGE Pierrick
Excusée : GOUAR Martine ; RUMIN Christelle (pouvoir à M. Georges GALARDON)
Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

Nombre de membres :
- Pour : 10 - Contre : 0

**DÉLIBÉRATION 2025-11-20-005**
**PLUIH – Débat PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après une présentation du Projet d'aménagement et de développement durables, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-5 et L.153-12 ;
VU les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) annexé à la présente délibération ;
Considérant les motifs exposés ci-après,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

**S'INQUIETE** sur le développement des constructions de logement dans les petites communes.

La secrétaire de séance,
Josiane LE SCEL
Le Scel

Le Maire,
Georges GALARDON

Transmise à la préfecture le : 03/12/2025
Certifié exécutoire le : 03/12/2025